



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 08/2021

Vevey, le 19 avril 2021

Ligne VMCV 215 – Modification de l'offre pour l'horaire 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 8 octobre 2020, votre Conseil a adopté le préavis N° 18/2020 relatif à l'adaptation de l'offre en transports publics des lignes des bus VMCV 202 et 215.

Pour rappel, ce préavis prévoyait notamment le prolongement de la ligne VMCV 215 à ses deux extrémités, ainsi qu'une cadence horaire de 30 minutes, avec un renfort à 15 minutes en heure de pointe sur le tronçon Vevey-Marché à St-Légier Ferreyres.

Pour ce faire, le Conseil communal de Vevey a décidé d'autoriser la Municipalité à répercuter sur le budget 2022 et suivants l'augmentation des coûts d'exploitation annuels de la ligne VMCV 215 de Fr. 324'790.- TTC consécutive à l'adaptation de l'offre sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics ».

Toutefois, fin décembre 2020, la Commune de St-Légier – La Chiésaz a informé la Municipalité de Vevey qu'elle renonçait aux adaptations prévues, en raison des coûts importants liés à la réalisation des nouveaux arrêts, ainsi qu'à des renforcements structurels de l'infrastructure routière pour la prolongation de la ligne jusqu'à Praz-Dagoud.

Nouvelle ligne 215 pour l'horaire 2022

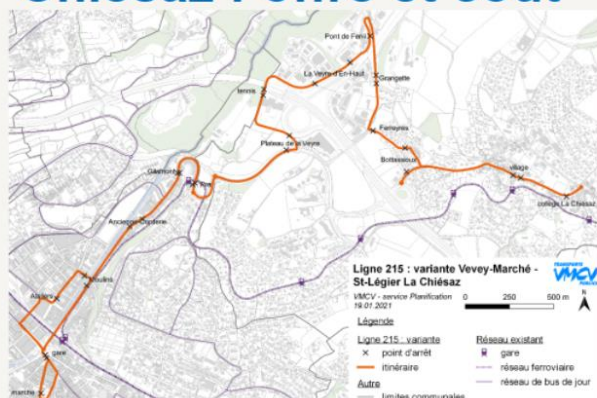
A la suite de cette annonce, les deux Communes et les VMCV ont œuvré afin de trouver une variante qui pourrait convenir tant à la Commune de St-Légier qu'à celle de Vevey pour l'horaire 2022. Les éléments-clés étaient les suivants :

- desserte de l'arrêt Vevey-Marché ;
- augmentation de la fréquence et meilleure lisibilité de l'horaire ;
- maîtrise des coûts d'exploitation de la ligne.

Aussi, après analyse de quatre nouvelles variantes, les deux Communes se sont entendues sur la prolongation de la ligne 215 actuelle vers Vevey-Marché, avec une cadence de 30 minutes à la journée (cf. plan ci-après). Il est à relever que cette offre, outre une lisibilité améliorée pour les utilisateur-trice-s, permet une amélioration des correspondances ferroviaires en gare de Vevey et une offre plus soutenue le samedi.

Cette proposition a été validée par le Conseil communal de Saint-Légier en date du 29 mars 2021 et permet de répondre aux demandes exprimées par les deux Communes.

Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz : offre et coût – 30'



jour	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
lundi à vendredi																	
offre actuelle : Vevey, poste - St-Légier, La Chiésaz																	
cadence 30' : Vevey, marché - St-Légier, La Chiésaz																	
samedi																	
offre actuelle : Vevey, poste - St-Légier, La Chiésaz																	
cadence 30' : Vevey, marché - St-Légier, La Chiésaz																	

TRANSPORTS
VMCV
PUBLICS

Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
Département Développement & Planification

• Nouvelle offre :

- lundi-samedi : 30'
- amplitude conservée
- nombre de départs :
 - lu-ve : 29 (=) départs de Vevey (6h33 – 20h33)
 - lu-ve : 30 (+2) départs de St-Légier (5h55 – 20h25)
 - sa : 23 (+6) départs de Vevey (7h03 – 18h03)
 - sa : 23 (+6) départs de St-Légier (7h25 – 18h25)

• Coût annuel :

- coût total : 1'600 kfr. (+40%)
- coût pour Vevey : 560 kfr. (+200 kfr.)
- coût pour St-Légier : 560 kfr. (+165 kfr.)

11

Conclusion

Au vu de ce qui précède, l'augmentation prévue au budget 2022 et suivants sur le compte 130.3517 « Participation déficit transports publics » pour l'augmentation des coûts d'exploitation annuels de la ligne VMCV 215 ne sera pas de Fr. 325'000.- TTC comme initialement prévu dans le préavis 18/2020, mais de Fr. 200'000.- TTC.

Il est à relever que la ligne VMCV 202 n'est pas concernée par ces modifications et que les adaptations de ligne validées par votre Conseil entreront en vigueur pour l'horaire 2022.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 19 avril 2021.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.

Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud